



Félix DE BELLOY  
Président de l'Îlot

L'année 2023 a vu l'Îlot s'avancer toujours plus dans la réalisation de son plan de développement stratégique pour devenir un acteur d'envergure nationale dans la réinsertion des personnes ayant connu la prison ou sous main de justice. Le premier grand axe stratégique de ce plan est d'éviter les ruptures de parcours à la sortie de prison, en multipliant notamment les dispositifs d'accompagnement avec comme fil conducteur le « dedans-dehors ». Il est en effet essentiel de commencer le travail de réinsertion dès l'exécution de la peine - et depuis l'intérieur même de la prison, comme vous le lirez - afin de donner le plus de chances aux personnes de s'éloigner de la récidive et à la société de retrouver un cours plus sûr et apaisé. Aujourd'hui, alors que l'Îlot accompagne 14 % de bénéficiaires en plus par rapport à 2022, l'association est dans une phase d'émulation remarquable et je souhaite en remercier les équipes bénévoles et salariées ainsi que tous nos donateurs et nos partenaires, sans qui rien ne serait possible.

## > SOMMAIRE

Dedans-dehors : notre premier ACI en milieu carcéral	P.2
« Je crois à la deuxième chance. », Hakim	P.3
« Porte-à-porte poétique » au CHRS Thuillier	P.3
Le legs à l'Îlot, un nouveau départ	P.4
Témoignage	P.4

## L'ÎLOT ACCROÎT SA PRÉSENCE EN PRISON

Convaincue que la réinsertion est d'autant plus durable qu'elle est préparée dès l'exécution de la peine, l'Îlot multiplie les dispositifs en milieu carcéral.



Précarisation, désocialisation, addictions... la prison peut aggraver la situation, marquée par des ruptures, de nombreuses personnes détenues. C'est pourquoi, l'accompagnement à leur sortie s'avère décisif. Les chiffres le montrent : le taux de récidive à 5 ans pour les personnes libérées sans accompagnement est de 63 % et seulement de 34 % après une peine de Travail d'intérêt général. Il est donc essentiel d'organiser des passerelles entre la vie pendant et après la détention pour permettre aux personnes d'organiser leur avenir de façon posée, constructive et réaliste. Pour cela, l'Îlot va au-devant

des personnes détenues pour préparer leur sortie et leur accueil au sein de ses dispositifs. En 2023, l'association est allée plus loin à l'intérieur de la prison en créant « En route vers l'emploi », un dispositif de remobilisation sociale et professionnelle dont l'action s'inscrit dès la détention - dans les murs - et se poursuit hors des murs afin de compléter l'accompagnement initié en prison. Cet axe stratégique primordial du « dedans-dehors » s'est aussi traduit par le lancement du premier Atelier et chantier d'insertion (ACI) de l'Îlot au sein de la maison d'arrêt de Beauvais (lire ci-après).

**Il est essentiel d'organiser des passerelles entre la vie pendant et après la détention.**

## DEDANS-DEHORS : NOTRE PREMIER ACI EN MILIEU CARCÉRAL

En novembre 2023, l'Îlot a ouvert son premier Atelier et chantier d'insertion en milieu carcéral, dédié au recyclage textile, pour accompagner des détenus vers la réinsertion dès l'exécution de leur peine.

L'Îlot a remporté fin 2023 un appel à projets pour la création d'un Atelier et chantier d'insertion (ACI) au sein du Centre pénitentiaire de Beauvais. « Le principe de cet établissement est de favoriser au plus tôt la réinsertion des détenus, en créant des parcours qui préparent depuis le « dedans » la possibilité de trouver un emploi « dehors ». Il rejoint en cela l'ambition de l'Îlot, qui souhaite intervenir dès l'exécution de la peine et accompagner les détenus à leur sortie de prison » explique Ludovic Gorez, Responsable de l'insertion par l'activité économique à l'Îlot. À partir de ballots de vêtements livrés par Emmaüs Oise, les 6 salariés de l'ACI textile trient et étiquettent les vêtements qui peuvent être revendus dans les magasins de cette association, et transforment en chiffons d'essuyage pour l'entreprise Solitex Oise, ceux qui sont impropres à la vente.



### Remobilisation vers l'emploi

Durant les 28 heures hebdomadaires de leur contrat, les salariés sont accompagnés par Hakim, encadrant de l'Atelier et chantier d'insertion au sein du Centre pénitentiaire de Beauvais (lire ci-contre), qui les conseille et s'assure que tout se déroule correctement. Charlotte, Conseillère en insertion professionnelle (CIP) assure en plus un accompagnement professionnel en complément avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) qui s'occupe du volet social et le développement de partenariats. Selon Ludovic Gorez « **notre plus-value c'est le « dedans-dehors » et les opportunités professionnelles que nous pouvons créer pour nos bénéficiaires.** La CIP aide les salariés à se remobiliser vers l'emploi : quelles sont leurs appétences, d'où partent-ils au niveau professionnel, quelles sont leurs compétences, que peuvent-ils valoriser dans leur CV, quelle formation pourrait compléter leur parcours ? » Pour Emmanuel\*, un des salariés de l'ACI,

\*Le prénom a été modifié.

« le gros « plus » de cet atelier c'est l'accompagnement. On a des rendez-vous individuels avec la Conseillère en insertion professionnelle toutes les semaines. Le suivi est très rigoureux. Ça donne tous les contacts pour faire les démarches en amont de la sortie et donc ça nous évite de perdre du temps une fois dehors. Et si on arrive à avoir un projet professionnel qui nous attend à l'extérieur cela peut permettre de sortir plus tôt sous bracelet électronique. »

### Des résultats déjà positifs

L'ACI du Centre pénitentiaire de Beauvais engrange déjà de bons résultats. Un salarié a été embauché par Emmaüs à sa sortie de détention, Emmanuel a rejoint une agence d'intérim, un troisième est sur le point de rejoindre une entreprise de travaux. « Surtout, nous avons constaté une interaction très positive entre les salariés qui se font confiance. **Par ailleurs, ils retrouvent goût au travail et aux responsabilités**, puisque certains endossent le rôle de contremaître quand cela est nécessaire. La participation à l'atelier améliore aussi nettement leurs conditions de vie au sein de la prison, puisqu'ils sont en mesure de cantiner afin d'acheter quelques biens de consommation. Tout cela les conforte dans l'idée qu'ils peuvent s'en sortir. **Nous avons affaire à des personnes qui souhaitent s'en sortir, qui paient leurs erreurs et qui mettent en place des actions**, avec l'aide de l'Îlot, pour prendre une nouvelle direction dans leur vie. Enfin, notre excellente relation avec l'Administration pénitentiaire nous encourage à persévérer pour être toujours plus proche des personnes sous main de justice. », note Ludovic Gorez.

**En faisant un don à l'Îlot, vous nous donnez les moyens de développer et de renforcer des dispositifs permettant aux personnes sous main de justice ou ayant connu la prison de s'éloigner définitivement de la récidive.**



## INITIER À LA RÉINSERTION

### « JE CROIS À LA DEUXIÈME CHANCE. »



Hakim, encadrant de l'Atelier et chantier d'insertion (ACI) de Beauvais au sein du Centre pénitentiaire de Beauvais, évoque son expérience au contact des détenus, salariés de l'ACI.

« J'ai travaillé pendant 23 ans dans l'industrie logistique mais j'ai toujours été attiré par le social. Jeune, je réglais les conflits, j'aidais les gens en difficultés. J'ai toujours aimé ce rôle de conciliateur. Initialement, je souhaitais travailler dans un Établissement de service et d'aide par le travail (ESAT). De fil en aiguille, je suis arrivé à l'Îlot. Intégrer l'ACI de Beauvais correspondait à mon envie d'aider les autres. Pour moi, le public carcéral est un vrai challenge. Je viens d'un quartier populaire et je crois à la deuxième chance pour les personnes ayant commis une faute. Pour beaucoup ce sont des accidents de vie et je suis convaincu par la possibilité de réinsertion. Leur permettre de se former et les aider à trouver un emploi à leur sortie, c'est favoriser cette réinsertion.

Pour les personnes détenues, l'atelier produit un grand changement. Par exemple, l'un d'entre eux restait enfermé dans sa cellule dans le noir, sous cachets anti-dépresseur. Depuis qu'il vient à l'atelier, il n'a plus besoin de ces derniers et il s'est remis à socialiser. L'atelier permet d'échanger, de sortir du repli sur soi. Il y a un gros travail pour les remotiver, leur faire reprendre goût à la vie et les aider à bâtir un projet. Cela nécessite d'obtenir leur respect tout en étant très proche pour pouvoir créer une dynamique de groupe. Il faut les motiver avec bienveillance, être à leur écoute, nouer un lien de confiance, tout en leur faisant effectuer leur travail correctement. Voir la progression dans leur attitude et l'investissement dans leur activité, c'est gratifiant. »



« Pour les personnes  
détenues, l'atelier produit  
un grand changement. »

## VIVRE À L'ÎLOT

### « PORTE-À-PORTE POÉTIQUE » AU CHRS THUILLIER

Un événement du festival de poésie Rayon Vers s'est tenu au CHRS Thuillier en mars dernier. Le poète Julien Bucci y a renouvelé son expérience de porte-à-porte poétique.



Après deux années à accompagner des personnes en soins palliatifs en tant qu'art thérapeute, le poète Julien Bucci sait mieux que quiconque que **les mots peuvent apaiser les maux et relier les êtres entre eux.** « L'écriture est physique, la transcription d'une émotion et en face la personne qui la reçoit. Elle va du corps de l'auteur au corps de la personne qui lit ou qui écoute le poème. La littérature peut sembler dérisoire par rapport à des besoins primaires mais elle peut nourrir en profondeur l'imaginaire et nous relier à notre humanité. » Durant le mois de mars, le poète a ainsi sillonné pour la seconde année les couloirs du CHRS Thuillier. À partir de cartes évoquant des besoins - « j'ai besoin d'être réjoui.e », « j'ai besoin d'être rassuré.e », etc. - **l'artiste a offert à nos résidents un moment de poésie unique et précieux.** « Le personnel du CHRS m'a aidé à me mettre en relation avec les résidents, créer du lien et les rassurer. Presque toutes les personnes nous ont accueillis chaleureusement, elles ont été très réceptives à la poésie. »

## S'ENGAGER AVEC L'ÎLOT

## LE LEGS À L'ÎLOT, UN NOUVEAU DÉPART

Engagé(e) à nos côtés, vous faites partie de nos plus fidèles soutiens. Grâce à vous, l'Îlot accueille, héberge et accompagne des personnes en situation de grande détresse, notamment celles ayant connu la prison ou encore sous main de justice. Parmi vous, certains ont souhaité continuer à nous soutenir après leur décès, en nous léguant tout ou partie de leurs biens. Avec ce legs, ils font **vivre leurs valeurs et participent à créer durablement une société plus responsable et plus sûre pour les générations suivantes.**

Pour transmettre tout ou partie de votre patrimoine à l'Îlot, vous devrez nécessairement rédiger un testament. Cet acte authentique écrit, daté, signé de votre main, peut à tout moment être modifié ou révoqué. Même en ayant des héritiers, vous pouvez décider de léguer à notre cause une partie de vos biens. Ce choix peut être l'occasion de faire connaître à vos descendants  **votre engagement pour une société plus inclusive, où des personnes sortant de prison ou ayant encore affaire avec la justice peuvent compter sur une main tendue pour reprendre une place dans la société.**

Quel que soit le legs envisagé (universel, à titre universel, particulier, à deux bénéficiaires, résiduel, graduel, etc.), il portera seulement sur la part de votre patrimoine qui n'est pas réservée à vos héritiers « réservataires » (conjoint, enfant...). Nous vous recommandons vivement de vous rapprocher d'un notaire, qui vous conseillera au mieux sur vos intérêts et ceux de vos héritiers. Vous aurez aussi la garantie de la bonne exécution de vos volontés. Si vous souhaitez prendre des dispositions en faveur des personnes accompagnées par l'Îlot, n'hésitez pas à nous contacter. Nous prendrons le temps de répondre à vos questions et d'envisager ensemble comment votre héritage pourra permettre à des femmes et des hommes sortant de prison de prendre un nouveau départ.

## TÉMOIGNAGE



Françoise Sampermans,  
Administratrice de l'Îlot

« [...] Peu avant la fin de ma carrière, j'ai intégré des Organisations non gouvernementales. À ma retraite, je suis devenue présidente de France Générosités. C'est par ce biais que j'ai découvert l'Îlot et apprécié la qualité relationnelle avec ses membres, comme son sérieux dans sa gestion et sa stratégie. J'ai été sensible à cette cause absolument cruciale et prioritaire, qui concerne toute la population, car nous sommes tous confrontés à la délinquance. L'Îlot dans sa lutte contre la récidive et pour la réinsertion du public justice, fait partie des solutions contre la décivilisation de notre société. L'Îlot œuvre pour le vivre ensemble, l'association ne privilégie pas des infracteurs mais travaille pour l'intérêt collectif. J'ai donc rejoint son Conseil d'administration en 2019 et mon mandat se terminera en 2024. J'ai été très heureuse d'y être présente à cette période toute particulière de création d'un plan de développement stratégique et de pouvoir entamer une réflexion sur le devenir de l'association. »

Découvrez le témoignage complet  
de Françoise Sampermans,  
flashez ce QR code.



## UN DON, UNE ACTION

**60 €** = Permet de fournir un repas, midi et soir pendant une semaine dans notre établissement d'urgence la Passerelle.

**15 €/MOIS  
PENDANT 1AN** = Contribue à former une personne dans l'un de nos Ateliers Qualification-Insertion, permettant l'obtention d'un diplôme dans la restauration collective.

Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur le revenu (IR), votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 75% dans la limite de 1 000€.

Au-delà et dans la limite de 20% de votre revenu imposable, la réduction est de 66%.

Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), votre don ouvre droit à une réduction de votre IFI de 75% dans la limite de 50 000€.



➤ Découvrez toute notre actualité :

[www.ilot.asso.fr](http://www.ilot.asso.fr)

➤ Devenez membre de l'Îlot :

[www.ilot.asso.fr/vous-engager](http://www.ilot.asso.fr/vous-engager)

➤ Devenez bénévole en nous contactant :

[benevoles@ilot.asso.fr](mailto:benevoles@ilot.asso.fr)

➤ Rejoignez-nous sur :

